

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-473

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119700-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2026-473

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif
- Approbation -Décision - Autorisation**

Monsieur Jérôme PEScina présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole met à la disposition du public et présente à l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

Service public de l'eau potable

Lors de cette troisième année de mise en œuvre de la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole, la continuité de service a été assurée, avec une qualité de l'eau conforme aux objectifs fixés.

Du fait d'une année globalement moins humide n'ayant pas permis une aussi bonne recharge qu'en 2024 des nappes utilisées en priorité, les prélèvements sur la nappe

souterraine déficitaire de l'Eocène ont augmenté en 2025 (10,7 Mm3 contre 8,4 Mm3 en 2024) mais restent inférieurs aux années précédentes et conformes aux objectifs. L'ensemble des prélèvements, toute ressource confondue, a été de 55,8 Mm3 (+0,8%).

L'année 2025 confirme la montée en puissance de l'activité de la Régie amorcée en 2024, avec le maintien d'une très bonne qualité de service à l'usager (malgré la bascule conséquente du système d'information avec le passage à Efluid), la poursuite de l'amélioration de la gestion patrimoniale – au niveau du linéaire de réseau renouvelé (19,3km soit 0,59% du linéaire global, contre 0,52% du linéaire en 2024 et 0,06% en 2023), du nombre de branchement renouvelés (2473 branchements soit 1,2% du parc, contre 2913 branchements en 2024 et 581 en 2023), comme des délais d'intervention pour la réparation des fuites qui se sont significativement réduits depuis la mise en œuvre du plan d'action contre les fuites en fin d'année 2023. Des efforts sont néanmoins à poursuivre pour que ces indicateurs atteignent les valeurs cibles au contrat d'objectif.

Le rendement du réseau, qui avait enregistré une dégradation notable, passant de 80,99 % en 2023 à 79,08 % en 2024, remonte à 83,40% mais reste en deçà de l'objectif fixé à 84,5% pour 2025. En effet les pertes en eau, bien que faisant l'objet d'une baisse de près de 20% à souligner, sont toujours trop importantes avec encore 10,2 Mm3 perdus alors qu'il faudrait que cette valeur soit inférieure à 9Mm3 pour atteindre l'objectif 2025. En effet, après une diminution des consommations en 2024, l'année 2025 enregistre une consommation globale de 44,16Mm3 (+2,6Mm3 soit 6,2%). Cependant, des incertitudes demeurent sur la fiabilité

d'affectation sur les 2 ans de cette donnée, de laquelle découle le volume de pertes. Le volume consommé par habitant s'établit ainsi à 148,6 L/hab/jour contre 141,7 en 2024, soit un retour à une situation similaire à celle de 2023 et de nouveau en dessous de la cible fixée par la politique de l'eau de Bordeaux Métropole pour 2020, qui avait été dépassée pour la 1ère fois en 2024. La consolidation des données, la lutte contre les fuites et l'amélioration du rendement demeurent donc un enjeu majeur, sur lequel la Régie de l'Eau devra impérativement progresser afin de répondre aux fortes attentes exprimées par la Métropole.

L'année 2025 a aussi été marquée par des éléments forts de la politique sociale et environnementale adoptée fin 2023, avec la livraison à la Métropole d'un Diagnostic territorial d'accès à l'eau accompagné de recommandations, la poursuite des aides du Fond de Solidarité Logement, ou encore la concrétisation par la signature d'une convention de partenariat avec la CAF33, qui a permis de verser les premières aides automatiques à la facture d'eau en fin d'année.

Du point de vue financier, l'année 2025 se distingue par :

- un nouvel SI de facturation en cours de fiabilisation à l'origine d'une comptabilisation du chiffre d'affaires qui ne répond pas au principe de séparation des exercices ;
- le chiffre d'affaire affiché est en évolution à la hausse de 7%. Sur la base d'un correctif estimatif de la répartition des consommations 2024 – 2025 qui concernerait 1,2 Mm3 selon les analyses de la Régie, la consommation d'eau se stabiliserait à -0,5% accompagnée d'une hausse du chiffre d'affaires de 2,3%;
- une baisse des charges de 4 M€ avec une part des coûts salariaux en constante croissance (55% des dépenses totales de la Régie) ;
- un niveau d'investissement en croissance passant de 40 M€ à 55 M€ ;
- un résultat de la section d'exploitation qui représente 30% du chiffre d'affaires.

Service public de l'assainissement collectif

En 2025, les précipitations ont été inférieures de 9 % à la moyenne observée habituellement, ce qui a eu un impact sur les volumes d'eaux collectés et traités ainsi que sur l'exploitation des réseaux. Le service d'assainissement collectif dessert près de 837 429 habitants, soit un taux de couverture de 99,19 %, et exploite un réseau de 4 444,3 km, en légère progression par rapport à l'année 2024.

Sur le plan technique, le déficit pluviométrique observé en 2025 s'est traduit par une diminution des volumes d'eaux pluviales pompées (15 millions de m³) et d'eaux usées traitées (93,7 millions de m³). Les performances des ouvrages d'épuration sont restées conformes aux exigences réglementaires pour l'ensemble des stations d'épuration. Toutefois, les réseaux de collecte de Clos de Hilde et de Louis Fargue poursuivent leur processus de mise en conformité pour les situations de temps de pluie. Par ailleurs, les opérations d'entretien ont permis de curer 142 km de collecteurs, 3,57 km de réseaux visitables et de réaliser 68 120 visites d'avaloirs, dont plus de 63 000 ont donné lieu à un curage préventif.

L'année 2025 a également été marquée par des événements pluvieux intenses, notamment les orages des 13 juin et 29 août, ayant nécessité une mobilisation accrue des équipes et généré de nombreuses plaintes pour inondations. Le télécontrôle RAMSES, outil central de la gestion dynamique des flux, a permis de limiter les déversements en Garonne grâce à des stratégies optimisées.

Les travaux et études ont occupé une place majeure en 2025, avec 20,9 km de réseaux renouvelés ou réhabilités, dont des opérations structurantes comme le réaménagement des réseaux de l'avenue du Médoc à Eysines ou la pose d'un collecteur d'eaux pluviales à Pessac. Le programme d'études a permis de finaliser 15 études, alimentant le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement et préparant les futurs investissements. La transition vers la régie publique, effective au 1er janvier 2026, a également fortement mobilisé les équipes pour assurer la transition entre SABOM et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

En matière environnementale, les actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des milieux naturels ont été renforcées, avec une gestion différenciée des cours d'eau et des bassins d'étalement, ainsi qu'un suivi accru des cyanobactéries et des micropolluants. Enfin, les contrôles des installations privées ont révélé un taux de non-conformité de 20,9 %, soulignant la nécessité d'un accompagnement accru des usagers pour améliorer la

conformité des branchements et réduire les eaux claires parasites.

Sur le plan financier, la dernière année du contrat SABOM se solde par une nouvelle perte d'un montant de 5,7 M€. Sur les sept années du contrat, les pertes cumulées s'élèvent à 28 M€. La société n'a jamais réussi à trouver un équilibre financier en raison notamment de charges de sous-traitance sous estimées pour un montant de 18 M€, des pertes sur les travaux de branchements pour 6 M€ et des charges d'énergies supérieur au budget de 5,4 M€ en raison de l'inflation sur les années passées.

Le budget annexe affiche un résultat net global positif de 9,06 M€ toutes sections confondues. Toutefois, ce résultat est en baisse de 64 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par la hausse de 28 % des dépenses d'équipement, qui atteignent 38,6 M€ en 2025 contre 30,1 M€ en 2024, conjuguée à une diminution de 24,5 % des recettes d'exploitation, passées de 48,3 M€ à 36,5 M€.

La baisse des recettes d'exploitation s'explique par le contexte particulier du passage en régie de l'activité assainissement et de la clôture du budget annexe à la fin de l'exercice 2025. Dans ce cadre, une partie des recettes du dernier trimestre a été titrée sur le budget principal, entraînant une diminution apparente des recettes enregistrées sur le budget annexe.

Service public de l'eau industrielle

Le service public de l'eau industrielle a fait l'objet d'une reprise de l'exploitation par REBM en 2024, et l'année 2025 a vu une poursuite de bonnes conditions de production au regard de la qualité d'eau de Garonne. Le volume prélevé, bien qu'en baisse par rapport à 2024, reste particulièrement important au regard des années antérieures, de même que le volume produit par l'usine de Saint-Louis, ce qui a permis une bonne gestion quantitative et qualitative des étangs.

Alors que 2023 avait été marquée par des volumes consommés moins importants du fait d'une baisse d'activité du plus gros consommateur historique du service, et que 2024 avait permis de retrouver des volumes habituels d'eau industrielle consommée, l'année 2025 subit une légère baisse de consommation avec 715 656 m3 consommés, soit -5,1% par rapport à 2024.

Service public de l'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), créé en 2005 et géré par la Régie de l'Eau depuis 2023, contrôle les installations d'assainissement individuel et accompagne les usagers. En 2025, il a mis en œuvre une nouvelle stratégie renforçant les contrôles, avec le recrutement d'un troisième technicien. Le service a réalisé un nombre record de 774 contrôles, dont 661 contrôles périodiques de bon fonctionnement, soit 20,3 % du parc (3 258 installations), dépassant pour la première fois depuis plusieurs années l'objectif de 10 %. Plus de 83 % des installations contrôlées se sont révélées non conformes, mettant en évidence l'ampleur des besoins de réhabilitation et d'accompagnement des propriétaires. Afin de résorber les retards et renforcer les moyens du service, les tarifs ont augmenté de 20 % en 2025, avec une nouvelle tarification adaptée aux différents types d'installations et de contrôles. Malgré un déficit d'exploitation de 73 k€ en 2025, le budget SPANC conserve un résultat cumulé positif de 75 k€ grâce aux excédents antérieurs et aux transferts financiers de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM, et ses avenants,

VU le contrat d'objectifs conclu le 8 mars 2022 entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 17 septembre 2026,

VU les rapports annuels 2025 des exploitants des services publics de l'eau potable et de

l'assainissement collectif,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif,

CONSIDERANT QUE le RPQS de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 17 septembre 2026, en application de l'article L1413-1 du CGCT,

DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2025, ci-annexé, présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du CGCT,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour :	103
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	1 (M. Michel LABARDIN)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--